



**Procès-verbal de la séance commune du Conseil communal et
du Conseil de l'Action sociale du 23 juin 2015 à 20 heures**

Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune conformément à l'article 26§5 de la Loi Organique des Centres Publics d'Action Sociale

Le Conseil prend acte